

**NOTE DE RENTREE**  
**A L'ATTENTION DES ETUDIANTS – P83 et P82**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2022 – 2023**

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le déroulé de la rentrée tel que présenté ci-dessous est susceptible d'évoluer en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

**RENTREE PEDAGOGIQUE ET CALENDRIER UNIVERSITAIRE**

**LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022**

**REUNIONS DE RENTREE**

**Géraldine MERCIER**, Directrice des Etudes, accueillera **en salle 017** pour un rappel du règlement pédagogique et du fonctionnement :

- **De 10h à 12h30** toutes les étudiantes et tous les étudiants de la Promotion **83**
- **De 14h à 16h30** toutes les étudiantes et tous les étudiants de la Promotion **82**

**Vous devez impérativement avoir réalisé votre inscription administrative en ligne avant la reprise des modules de votre programme pédagogique.**

Tout au long de l'année, vous disposez d'un accès en ligne à votre planning via le site de l'ENSATT.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Le planning est amené à évoluer en cours d'année
- Vous pourrez éventuellement travailler certains week-ends et jours fériés, ainsi que pendant l'été

Vous voudrez donc bien ne pas prendre d'engagements extérieurs sans avoir au préalable vérifié que cela est possible.

**RENTREE VIE ETUDIANTE**

**Mercredi 7 septembre 2022**, de 11h00 à 13h00, visite des départements de l'école pour les étudiantes et étudiants de la P84 répartis par groupes : afin de leur faire connaître leur nouvel environnement, nous aurions **besoin de volontaires, pour leur faire visiter l'école**. Il s'agit de guider les groupes de la promotion entrante vers les divers lieux de formation, sachant que d'autres volontaires les accueilleront sur ces lieux pour évoquer la pédagogie et la vie de l'école. Il s'agit donc d'organiser des "mini" portes ouvertes sur deux heures.

Cette visite est organisée à l'initiative des étudiantes et étudiants des années précédentes pour aider les nouvelles et les nouveaux à se repérer dans ce grand bâtiment et donner une première vision de la transversalité de l'école. Nous comptons donc sur vous nombreuses et nombreux.

Pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à Lionel Demol ([lionel.demol@ensatt.fr](mailto:lionel.demol@ensatt.fr)).

## **RENTREE ARTISTIQUE**

**Mardi 27 septembre 2022 à 18h30** : présentation de la saison culturelle 2022-2023 dans le théâtre Terzieff par **Laurent GUTMANN, Géraldine MERCIER** et quelques responsables pédagogiques.

## **RENTREE ADMINISTRATIVE ET INSCRIPTIONS**

Les étudiantes et étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année s'acquitteront de leurs formalités administratives et financières **sur la plateforme en ligne** entre le 29 août et le 4 septembre 2022.

Un guide d'aide à l'inscription vous est envoyé en même temps que cette note. Merci de le suivre avec attention.

Seront éventuellement présents entre le 7 et le 9 septembre :

- les Transports en Commun Lyonnais (TCL) pour vous permettre de réaliser vos démarches abonnements sur place. Pour vos démarches, pensez à vous munir d'une photo d'identité.
- l'Assurance maladie et les mutuelles étudiantes

Pour réaliser votre inscription en ligne, vous devrez vous munir obligatoirement des pièces suivantes, **en version électronique**, à savoir :

### **pour toutes les étudiantes et tous les étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année :**

- ⇒ L'attestation de paiement de la CVEC. Le paiement de la CVEC doit absolument être effectué sur le site web dédié [CVEC.etudiant.gouv.fr](http://CVEC.etudiant.gouv.fr), et l'attestation présentée lors de votre inscription. Le montant pour l'année 2022-2023 s'élève à 95 euros. **Sans cette attestation, nous ne pourrons pas procéder à votre inscription.**
- ⇒ un certificat médical attestant de votre capacité à suivre votre cursus
- ⇒ une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2022-2023
- ⇒ une copie de votre Carte Vitale
- ⇒ un relevé d'identité bancaire en cas de changement de coordonnées bancaires

**pour toutes les étudiantes boursières et tous les étudiants boursiers**

⇒ l'attestation d'attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur.

Les étudiantes et étudiants qui ne sont pas en mesure de fournir une attestation d'attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur seront considérées et considérés comme non boursières et non boursiers et devront présenter le règlement de leurs droits d'inscription. Si une notification d'attribution de bourse arrivait par la suite, l'étudiante concernée ou l'étudiant concerné s'adressera à la Direction des Etudes pour connaître les démarches de remboursement.

**REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION**

**pour le parcours Jeu uniquement**

⇒ un **règlement de 267 euros** représentant le montant des droits de scolarité ENSATT (paiement en ligne, chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSATT ou virement)

Les frais d'inscription de Lyon 2 (113 euros) seront à régler directement en ligne auprès de l'Université Lyon 2 (cf. note spécifique Lyon 2, envoyée uniquement aux étudiantes et étudiants en Parcours Jeu).

**pour toutes les étudiantes et tous les étudiants des autres parcours**

⇒ un **règlement de 400 euros** représentant le montant des droits de scolarité ENSATT (paiement en ligne à privilégier, ou virement, et éventuellement chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSATT)

Les étudiantes et étudiants souhaitant régler leurs frais d'inscription par virement bancaire, doivent effectuer impérativement la démarche la semaine avant l'inscription.

Le RIB de l'ENSATT est disponible sur le site web : <https://www.ensatt.fr/etudiants/modalites-et-frais-dinscriptions/>

*Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.*

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Ces formalités valideront l'inscription et permettront la délivrance d'un certificat de scolarité puis d'une carte étudiante. Vous veillerez à conserver soigneusement ces documents.

A défaut, les étudiants qui ne sont plus en possession de leur carte étudiante doivent le signaler au service informatique **avant le 7 septembre 2022**, délai de rigueur.

Concernant la Sécurité sociale, toutes les étudiantes et tous les étudiants sont rattachées et rattachés au régime obligatoire de Sécurité Sociale (régime général ou régimes spéciaux). **Vous n'avez pas de cotisation à payer et pas de démarche à faire pour votre affiliation.**

Pour toute information, vous pouvez

- consulter le site Internet de l'Ecole, et notamment la page suivante :  
<https://www.ensatt.fr/etudiants/modalites-et-frais-dinscriptions/>
- contacter :
  - ✓ **Sabrina ABDELBOST**, Gestionnaire référente parcours ACOS-CCO-SCE  
04.78.15.05.25  
[sabrina.abdelbost@ensatt.fr](mailto:sabrina.abdelbost@ensatt.fr)
  - ✓ **Brunhilde CHAVEROT**, Gestionnaire référente parcours DIT-ECR-JEU-MES/MIS  
04.78.15.05.28  
[brunhilde.chaverot@ensatt.fr](mailto:brunhilde.chaverot@ensatt.fr)
  - ✓ **Marina DA GRACA**, Gestionnaire référente parcours ADM-LUM-SON  
04.78.15.05.10  
[marina.dagraca@ensatt.fr](mailto:marina.dagraca@ensatt.fr)
  - ✓ **Maxime DUMONT**, Gestionnaire de scolarité  
04.78.15.05.34  
[maxime.dumont@ensatt.fr](mailto:maxime.dumont@ensatt.fr)
  - ✓ **Géraldine MERCIER**, Directrice des Etudes  
04.78.15.05.03  
[geraldine.mercier@ensatt.fr](mailto:geraldine.mercier@ensatt.fr)